

LVA La Résil'iance

Procédure d'accueil

Réactualisée le 09 août 2019

1 Premier filtrage des appels et mails – premières réponses de notre part :

- Priorité d'accueil d'une fratrie de deux enfants.
- Public mixte.
- Age des enfants :
  - Petits à partir de la petite section de maternelle, ou qui va entrer en petite section de maternelle dans les semaines à venir *(capacité à être propre en journée)*.
  - Être très prudent pour les enfants au-delà de 14 ans. Il faut avoir la capacité d'interroger tout de suite le département d'origine sur sa politique d'accompagnement des jeunes majeurs précédemment pris en charge en tant que mineurs. Exemple sur le désengagement du département des Deux-Sèvres à permettre la poursuite de l'accompagnement par la structure d'accueil.
- L'enfant acteur de violences physiques envers les autres, et/ou d'actes à caractère sexuel ne peuvent pas être accueillis au sein de La Résil'iance.

2 Aucun accueil en urgence, à priori :

- Sauf si le profil des accueillis correspond ou est très rapproché du point 1, l'échange avec le service demandeur peut se poursuivre ou se reprendre, de manière à récupérer un maximum de données sur la situation globale des enfants concernés et du contexte familial *(développé au point 3 ci-dessous)*.
- Choix de poursuivre ou non l'étude, malgré la situation d'urgence.

3 Les éléments suivants doivent nous être parvenus en vue de l'étude en équipe de la situation globale du(des) accueilli(s) :

- Des éléments d'un diagnostic socio-éducatif.
- Le dernier Rapport de synthèse, d'évolution, d'évaluation…
- Le contexte familial actuel *(situation sociale…)*.
- L'historique de la famille.
- L'historique du suivi de la famille et/ou du jeune *(AEMO, placements antérieurs…)*.

Lieu de Vie et d'Accueil La Résil'iance
4, chemin de la Boizardière – 79320 Moncoutant
Tél : 05 49 65 85 02 – 06 70 02 87 47

- Le niveau d'acceptation des parents et de la famille au retrait de leur*(s)* enfant*(s)*, mais aussi au type de placement envisagé *(AF, LVA, foyer…)*.
- Le niveau d'acceptation de*(s)* enfant*(s)* à être retirés de leur parents.
- Le cadre judiciaire posé *(ordonnance de placement, droits éventuels…)*.
- Des éléments précis sur le parcours et la situation scolaire de*(s)* enfant*(s)* : niveau, difficultés repérées, suivis particuliers type CMPP ou UMPEA ou prises en charges spécifiques *(orthophoniste…)*, orientations préconisées ou actées type Ulis, Segpa…

4 L'étude en équipe :

- Il est déterminé avec le service demandeur une date butoir pour donner notre réponse à l'accueil possible de*(s)* enfant*(s)*.
- L'ensemble des éléments doit être parcourus par l'ensemble des membres de l'équipe éducative.
- Une réunion spécifique est convoquée pour échanger les points de vue de chacun sur l'accueil possible ou non, au regard de la situation globale, du contexte actuel de l'équipe, du groupe d'accueillis déjà constitué, et de sa dynamique de groupe.
- Un regard particulier sera porté sur les spécificités de la proposition d'accueil, et les conséquences sur l'accompagnement au quotidien *(déficience, pathologie particulière, handicap éventuel…)*, mais aussi sur les droits accordés *(déplacements induits et temps de trajet suivant la distance des parents et de la famille…)*.

5 Une décision d'accueillir ou de ne pas accueillir est communiqué au service demandeur :

- Retransmission des éléments qui nous amène à faire ce choix, qui est définitif dans le cas d'une décision de ne pas accueillir.
- Dans le cas d'une décision d'accueil :
    - Détermination d'une date de rencontre avec l'*(les)* enfant*(s)* et avec le service placeur.
    - Points sur la date envisagée d'accueil, ou de première visite et/ou d'hébergement du futur accueilli.
    - Date d'une commission d'accueil avec le service placeur – rencontre avec la famille. Communication du cadre du LVA, notamment en termes de communication ou de rencontres avec la famille.
    - Point sur la transmission des éléments matériels et administratifs *(affaires de(des) enfant(s), documents administratifs…)*.
    - Communication du livret d'accueil de La Résiliance à*(aux)* enfant*(s)*, et aux parents.